

Catherine Boudet, politologue :

« Le parlement populaire valorisera la voix du peuple »

Opérationnel depuis le 14 mars dernier, le Parlement populaire est un nouvel espace de débats qui vise à renforcer la démocratie à Maurice. Catherine Boudet, une des fondatrices de ce concept, nous en parle avec passion.

> Comment est venue l'idée du Parlement populaire et pourquoi ?

C'était dans l'air depuis assez longtemps. À l'origine, il était question d'un « parlement parallèle », issu de la pensée de Jack Bizlall, penseur politique qui a fourni de nombreuses propositions intéressantes pour l'avenir de notre démocratie.

L'initiative de ce parlement du peuple revient à Reez Chuttoo et Jane Ragoo, qui m'ont confié le projet. J'ai immédiatement accepté, car j'ai un grand respect pour ces deux citoyens. Ils sont d'un dévouement extraordinaire pour leur pays et le petit peuple. Depuis plus de 15 ans, en tant que politologue, j'ai effectué des recherches de haut niveau, sur le système politique mauricien. C'est l'occasion de mettre au service de la population mauricienne les outils dont je dispose. Dans la situation d'enlisement où le pays se trouve, il était urgent de réinventer de nouvelles pratiques politiques, surtout pour 'empower' le peuple.

Par contre, j'ai écarté d'emblée l'idée de parlement « parallèle », car il n'est nullement question de remplacer l'État. Au contraire : il s'agit de rendre l'État davantage redevable ('accountable') envers ses citoyens.

> Quels sont les objectifs de ce Parlement ?

Le Parlement populaire a pour rôle de fournir un espace neutre de délibération aux citoyens pour qu'ils deviennent une force de propositions en matière de législations et de projets. Jusqu'à présent, les citoyens votent et ensuite laissent faire les politiciens, tout en se plaignant d'eux. Ils ne font plus confiance aux partis traditionnels pour défendre leurs droits. Quant aux partis émergents, qui voulaient apporter le changement, les faibles scores enregistrés aux dernières élections démontrent leur manque de réalisme politique. Il était devenu urgent de trouver des mécanismes pour revaloriser la voix du peuple afin que les citoyens mauriciens se doivent d'exercer leur rôle véritable dans une démocratie.

> Comment se passent les débats au sein du Parlement populaire ?

Il ne s'agit pas seulement de débats, mais surtout de délibérations. Lorsque nous travaillons sur un sujet, le débat est inclus dans la phase préliminaire de mise en commun des connaissances. À ce stade initial, nous invitons les personnes ayant une expertise particulière dans un domaine à partager leurs connaissances et



« Tout en votant pour eux, les citoyens ne font plus confiance aux partis traditionnels pour défendre leurs droits »

Mélanie Valère

rendent compte qu'il ne suffit pas de critiquer, qu'il faut aussi se mettre à la place du ministre qui lira le document. On réalise qu'il ne suffit pas de dire « bizin fer ci, nek fer sa ». Cela oblige à être pratique et réaliste quand on rédige, à réfléchir aux moyens de mettre en œuvre les propositions formulées.

> Les citoyens s'intéressent-ils à cette démarche ?

Ceux qui s'intéressent le plus à une telle démarche sont ceux qui ont déjà une conscience politique ou un engagement syndical ou social. Si les autres citoyens sont plus timides, une certaine curiosité commence à s'éveiller dans la population. Des personnes de tous âges et horizons commencent à venir aux séances. De parfaits inconnus arrivent avec des idées et des propositions formidables. Une force nouvelle est en train de se lever.

> Et qu'en est-il des politiciens ?

Le Parlement populaire intrigue les politiciens. Arvin Boolell, ancien ministre des Affaires étrangères a assisté à la dernière séance après avoir lu un article dans la presse. Il était présent en tant que citoyen, parmi tant d'autres. Comme tout le monde, il a attendu son tour pour prendre la parole, car au Parlement populaire, il n'y a ni ministre, ni parti, ni majorité ni opposition. Tout le monde est sur un pied d'égalité et l'opinion de tous compte.

> Le Parlement populaire a-t-il, vraiment un impact ? Vos propositions sont-elles prises en considération ?

Il ne s'agit pas juste de créer un impact. Il faut créer des leviers qui permettront aux citoyens d'être partie prenante des décisions gouvernementales qui engagent leur avenir et celui du pays.

Sur un premier dossier, les 'smart cities', le gouvernement a pris acte de nos propositions. Nous attendons d'autres retours. Ce n'est qu'un premier pas, car il s'agit d'éviter que la société civile soit consultée seulement en aval des projets. C'est un travail de longue haleine, car il s'agit d'inventer de nouveaux outils de mobilisation sociale. Pour l'instant, les contestataires ne connaissent que les conférences de presse, les manif et les grèves de la faim. Ça ne suffit pas et ces solutions sont démodées. Nous voulons produire des formules innovantes, pour insuffler un nouveau courage dans ce pays.

leurs idées.

À partir de là, la délibération se met en place. Chacun formule ses propositions, suivant une méthode simple, mais très innovante : nous projetons le document de travail au vidéoprojecteur et tous les participants peuvent rédiger ensemble. Beaucoup se



À quoi ça sert ?

Le Parlement populaire (PP) est une initiative citoyenne qui propose un espace public de débat et de discussion sur les projets de loi et les thèmes concernant les citoyens.

Espace délibératif neutre, ouvert à tous, sans distinction, sur une base citoyenne, le PP a pour vocation d'être une force de proposition en matière législative. Les propositions issues des délibérations et débats seront transmises à la presse et à l'Assemblée nationale.

UN POURVOYEUR D'UN ESPACE PUBLIC

L'initiative d'un Parlement populaire découle du constat qu'il n'existe pas à Maurice d'espace public physique où peuvent s'exprimer les demandes, les revendications du peuple vis-à-vis de l'État, en dehors des espaces virtuels (réseaux sociaux ou forums des médias). Le PP a pour vocation de fournir cet espace physique, essentiel à l'exercice du débat public, poumon de la démocratie.

UN RAISONNEMENT ÉCLAIRÉ

L'opinion publique se doit d'être « informée », c'est-à-dire ne pas seulement disposer d'« information » sur les questions débattues, mais aussi exercer un raisonnement « éclairé », tourné vers le bien commun et exempt autant que possible de références dogmatiques.

POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'espace public est conçu comme un espace ouvert entre l'État et la société civile où les citoyens se rencontrent pour débattre librement de questions d'intérêt commun, assumant leur rôle véritable en démocratie.

Le PP est ouvert à tous. Parce que la discussion et la délibération sont essentielles dans la formulation de l'intérêt général, le PP se veut un facilitateur du débat public.

Le Parlement populaire s'inspire de l'Ekklesia (« Assemblée du Peuple ») dans la démocratie athénienne antique. Une institution qui permettait l'exercice de la démocratie directe.

Si le PP ambitionne d'influer sur les institutions, il n'a pas vocation à les remplacer. Le Parlement populaire n'est pas un Parlement parallèle, mais une force de propositions. Assemblée délibérative, ses décisions sont votées à main levée.

L'« Accountability » est un principe essentiel de la bonne gouvernance démocratique. En échange de l'exercice du pouvoir, tout gouvernement démocratique s'engage à respecter la liberté d'expression des citoyens et la discussion publique de ses décisions. Or, les observateurs internationaux s'accordent à dire que la société civile mauricienne est inefficace à développer des mécanismes obligeant le gouvernement à rendre des comptes ou à s'engager sur des thèmes d'intérêt national.

Le PP est convaincu que la démocratie directe est le meilleur levier pour exiger et obtenir cette 'Accountability' de nos dirigeants.

OÙ ET QUAND SE TIENNENT LES SÉANCES DU PP ?

Les sessions du Parlement populaire se tiennent dans

la salle « Syndika Travayer », à l'arrière du marché de Rose-Hill, les samedis matins de 9h30 à 12h30.

Le PP suivra le calendrier parlementaire. Des séances supplémentaires pourront se tenir en fonction de l'actualité parlementaire.

COMMENT PARTICIPER AU PP ?

Deux modalités sont disponibles :

une participation « député » qui autorise les députés à participer aux débats, aux délibérations et aux votes. Les députés doivent s'enregistrer au préalable.

une participation « public » qui autorise le public à poser des questions lors du Question Time mais ne participe pas aux délibérations et aux votes.

ET POUR ADHÉRER AU PP ?

La participation aux séances du Parlement Populaire est gratuite ! Ceux qui veulent apporter un soutien financier peuvent contribuer Rs 150 par mois. Ce qui permettra de financer le fonctionnement de l'assemblée (frais de communications, photocopies).

Pour contacter ou se renseigner sur le PP - Par mail à l'adresse < parlementpopulaire@gmail.com > - Sur la page Facebook < www.facebook.com/parlementpopulairemauricien > - Sur le site web <http://parlementpopulaire.wix.com/parlementpopulaire>

DIS-MOI remporte le 1er prix dans la catégorie « Constitutional and Legal Rights, Peace and Security »

Les 22 et 23 juin dernier, Gender Links a organisé son sommet national à l'hôtel Gold Crest, regroupant les représentants des ONGs et les sociétés civiles qui prônent l'égalité des sexes dans la République de Maurice. Chaque adhérent a eu la possibilité de faire une présentation de son organisation et de ses projets.

DIS-MOI était représenté par Fanirisoa Razanato, coordinatrice de projets, dans la catégorie « Droits constitutionnels et légaux ». Elle a remporté le 1er prix.

DIS-MOI, en tant qu'organisation militant pour

les droits humains dans le sud-ouest de l'océan Indien, a été récompensée pour les cours gratuits aux citoyens et aux jeunes collégiens. Fanirisoa Razanato a décrit avec passion et fierté sa mission dans les collèges. Il existe aujourd'hui 7 clubs DIS-MOI à Maurice et 3 clubs DIS-MOI à Rodrigues. « Cette victoire est très encourageante rassurante pour notre organisation. Cela veut dire que le travail que nous faisons au sein de la République est reconnu. Nous avons encore un long chemin à parcourir, mais nous sommes motivés et nous y arrivons... », affirme Fanirisoa.



CE QU'ILS EN PENSENT

LINDLEY COURONNE, DE DIS-MOI

« Le Parlement populaire (PP) est une magnifique idée qui rejoint la réflexion de DIS-MOI par rapport à la chose politique. Il est évident que même si la politique est très importante, les politiciens traditionnels sont à court d'idées. Les citoyens jeunes et moins jeunes devront alimenter la vie de la cité, avec de nouvelles idées. C'est dans ce sens que Catherine Boudet et ses camarades sont à l'avant-garde de ce que sera la société civile de demain.

PRISCILLA RAMBOO :

« Je participe régulièrement aux sessions du PP. J'y retrouve un forum de partage libre, où l'on peut émettre des critiques et soumettre des propositions sur des sujets d'actualité qui touchent tous les citoyens. J'encourage les Mauriciens à y participer pour faire entendre leurs voix. Nous sommes tous égaux au Parlement populaire : il n'y a pas de hiérarchie.

TONY EVENOR :

Le Parlement populaire vous donne l'occasion d'émettre vos opinions et d'apporter de nouvelles idées. Des propositions enrichissantes en ressort. Les gens commencent à s'y intéresser même si nous évoluons dans un système où les citoyens travaillent à outrance, accumulent de petits boulots, ne songent qu'à leurs revenus sans se soucier de l'essentiel : leur avenir. Même les politiciens s'y intéressent !

DISCLAIMER
Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DISMOI (Droits humains Océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et /ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DISMOI.



DISMOI (Droits humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains.

DISMOI, ARCADES RAMDOUR, 289 ROYAL ROAD, ROSE-HILL - TEL : 5 440 45 01 - INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG

Formation

Le nouveau cycle des cours de formation en droits humains et citoyenneté reprend à la Mi-août (date à confirmer). Les cours auront lieu à la Salle Eddy Norton à Rose-Hill de 9h30 à 12h00 quatre samedis consécutifs. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès de DIS-MOI, Arcades Ramdour, 289, route Royale, Rose-Hill. Tel : 5 440 45 01 - 466 5673 ou mail : info@dismo.org. - Les places sont limitées.